

ECHOS ECHOS ECHOS ECHOS ECHOS

Compte rendu du stage « Conseil pédagogique » au lycée St Exupéry de Mantes la Jolie le lundi 23 octobre

31 personnes étaient présentes à ce stage, animé par Bruno MER et Danièle HERVE.

Il a débuté par un rappel sur l'historique du conseil pédagogique, le contenu des textes par Bruno MER, ainsi que la position du SNES.

Puis un tour de table a permis de faire l'état des lieux dans la dizaine d'établissements représentés. Les situations sont très diverses, mise en place du conseil pédagogique, tentative de contournement des chefs d'établissement lorsque l'accueil est peu favorable, ou aucune mise en place...

Différentes possibilités se sont dégagées lors des échanges. Lorsque le rapport de force est suffisant, il faut donc tout faire pour empêcher sa création. Dans le cas contraire, il faut éviter que les membres soient désignés par le chef d'établissement, éventuellement alterner les présences et faire en sorte que toute personne puisse y participer quelque soit l'ordre du jour.

Il apparaît donc difficile d'apporter une réponse clé en main face à la mise en place de ce conseil pédagogique.

Réunion d'accueil du 12 octobre au collège Jean Lurçat de Sarcelles

Une vingtaine de collègues étaient présents. Certains étaient venus pour s'informer ou pour connaître leurs droits. D'autres pour prolonger dans un échange direct un contact téléphonique avec la section départementale. Il a en particulier été question des conditions de rentrée et des droits des personnels. Ceux qui le désiraient ont pu parler de leur expérience personnelle. Ce fut l'occasion d'évoquer le rôle du Snes et de ses commissaires paritaires, mais aussi de présenter les stages syndicaux de novembre - entrer dans le métier et animer une section d'établissement. Certains collègues n'ont pas caché leur hésitation à s'absenter de leur établissement pour participer à un stage, en particulier syndical. On a rappelé que la formation syndicale est un droit et qu'elle constitue un moyen de faire respecter nos statuts à un moment où ils sont de plus en plus menacés.

Conseil Pédagogique : c'est non au Clg PV Couturier Argenteuil

Le conseil pédagogique formé de collègues choisis par le chef d'établissement aura pour tâche d'élaborer la partie pédagogique du projet d'établissement (celui-ci restant toujours voté par le conseil d'administration). La nécessité d'approfondir la réflexion pédagogique nous anime depuis longtemps. C'est ce que notre histoire récente a montré. De nombreux projets ont été discutés collectivement dans le collège : permis à points, règlement intérieur, projet d'établissement. (...)

Contrairement à ce qu'une lecture rapide pourrait faire croire, ce qui nous est imposé par le ministère est bien éloigné de ces préoccupations. (...) Une place plus large est laissée aux établissements pour mettre en place un enseignement à double vitesse : on pourra réserver certains éléments de programme à certains élèves voire certaines disciplines avec, comme seul impératif, transmettre le fameux socle de connaissances et de compétences. Il faudra donc faire ce choix. Qui sera le mieux placé pour le faire ? Le conseil pédagogique qui, sous prétexte de réalisme, pourra déréglementer tant et plus.

Il y a plus de risques que d'avantages dans ce projet. Progressivement, une petite équipe de professeurs prendra l'habitude de réfléchir aux questions pédagogiques en déchargeant les autres de le faire. Cela déresponsabilisera un nombre important de collègues, qui, jusqu'à présent, participaient très largement aux discussions de ce type. A contrario, les collègues choisis pour ce conseil pourraient très progressivement se vivre comme une élite (des supers profs dont on parle beaucoup dans la réforme) et, qu'à ce titre, il ne serait pas illogique de voir leur carrière progresser plus rapidement que les autres (par le biais de la hors-classe notamment)...

Or, un établissement comme le nôtre ne tient justement que par l'implication de tous. Les différents projets pédagogiques dont nous avons discuté l'ont été par notre groupe de pairs, chacun apportant sa pierre à l'édifice en fonction de sa disponibilité. Il faut conserver ce mode de fonctionnement qui n'exclut personne. Mais il faut également l'améliorer : prévoir très régulièrement des plénières (une fois par mois par exemple, en fin d'après-midi par exemple 15-17) qui se fixeraient pour tâche sur l'année l'élaboration du projet d'établissement. Chacune de ces réunions serait l'occasion d'aborder un thème considéré comme central dans nos préoccupations (par exemple quelles solutions à la démotivation de certains de nos élèves ? Comment impliquer davantage les parents d'élèves ? Quelle aide pour quels élèves ?... et bien d'autres thèmes encore... Ensuite, pourraient se constituer des commissions chargées d'élaborer des propositions et rendant compte à la plénière suivante... Le projet serait donc élaboré tout au long de l'année par tous et certainement mieux compris.

Ces raisons doivent nous conduire à refuser la mise en place de ce conseil. (...)